



LES AKKA France au Comité Social et Economique FLASH CSE

L'Edito : Reprise des instances de l'UES AKKA France, télétravail, chômage partiel, déconfinement ... Le 14 avril dernier, la Direction d'AKKA France a communiqué par mail à tous les représentants du personnel que toutes les instances représentatives du personnel allaient de nouveau être convoquées tous les mois. Cela concerne les CE, CHSCT et Délégués du personnel des entités Aéroconseil, AKKA I&S, EKIS France, AKKA Ingénierie Produit et AKKA Services. Suite aux multiples relances de la CGT AKKA auprès de la Direction et de la DIRECCTE (inspection du travail) et via nos communications, nous avons obtenu cette décision en mettant en avant la nécessité et l'obligation de l'employeur d'informer et consulter les instances durant toute cette crise sanitaire avec l'aménagement du confinement puis l'organisation du déconfinement. En effet, le lien avec les salariés a été d'autant plus fort durant ces dernières semaines, que nous, syndicat représentatif du personnel, devons être à la hauteur des multiples besoins pour y répondre avec les faibles moyens d'actions que nous proposaient la Direction. Celle-ci a donc décidé de travailler avec toutes les instances... C'est une décision sage qui va dans le sens d'un dialogue social constructif. Toute l'équipe de la CGT AKKA sera bien entendu présente aux différents rendez-vous. L'aménagement du télétravail a raison de 2 jours par semaine à la demande du salarié n'a rien à voir avec une période de télétravail 5 jours sur 5 durant une période de confinement avec, cerise sur le gâteau, les devoirs et l'occupation des enfants à gérer pour certains -s! Cet aménagement doit faire l'objet de nouvelles négociations que nous avons débutées avec l'entité AKKA High Tech (qui n'a pas d'accord de télétravail en vigueur à ce jour!). De plus, la CGT AKKA a réitéré sa revendication première auprès de la Direction d'AKKA de compléter à hauteur de 100% le chômage partiel, d'autant plus quand [AKKA propose d'offrir à ses fidèles actionnaires une action AKKA pour 10 actions détenues](#)... Rappel : sans les salarié-e-s, l'entreprise s'écroule. Rester confinés ne signifie pas baisser la garde! Bien au contraire, rejoignez-nous! Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés pour la revalorisations de nos métiers.



Point élections professionnelles dans l'UES AKKA France
Le processus des élections professionnelles est très complexe chez AKKA. Normalement, les élections ont lieu tous les 2, 3 ou 4 ans. Or si les anciens chez AKKA se souviennent des élections de 2016, invalidées ensuite par un tribunal en février 2017, on constate tous qu'il n'y a pas eu d'élection depuis, plus de 3 ans après l'annulation. La CGT vous tient régulièrement au courant de ce sujet, et en tant qu'électeur, ou en tant que candidat, vous avez votre mot à dire via ces élections. Où en est AKKA?
En janvier, la CGT demandait dans les vœux qu'elle vous adressait ainsi qu'à la Direction, que tous les salariés puissent voter, y compris les salariés d'AKKA High Tech (1250 personnes tout de même). [Voir tract 20200129-Voeux de la CGT.pdf](#) Le 10 février, la Direction nous a répondu qu'elle refusait d'ouvrir des discussions sur ce sujet. Elle nous a écrit la raison : «il nous apparaît que la priorité absolue est à l'organisation des élections sur le périmètre existant sans AKKA HIGH TECH, cette entité étant dotée d'un CSE qui fonctionne. ». Voilà le constat : On est 3 mois après, les salariés n'ont pas vu le début d'une élection, ça n'accélère donc pas vraiment le rythme électoral et les élus qui siègent au CSE sont seulement 12. 12 élus c'est l'effectif minimum pour 600 salariés, à la suite de la fusion ils sont donc 1250, soit deux fois plus de salariés. Les élus CSE sont sur-sollicités. La CGT va donc tenter une reconnaissance judiciaire permettant à tous les salariés d'AKKA High Tech de rejoindre les autres salariés dans l'UES. Pour cela, nous ferons valoir que les salariés AKKA High Tech et les autres sont mélangés dans les équipes, dans les services, dans les locaux. Par exemple, un manager AKKA High Tech a dans son équipe des collègues AKKA High Tech et AKKA Produit. De même, un manager AKKA I&S va diriger une équipe composée d'AKKA High Tech. Si la reconnaissance judiciaire est obtenue, les élections sur ce nouveau périmètre suivront, intégrant tous les salariés d'AKKA France y compris tous les salariés d'AKKA High Tech.

Citation du mois... "La cellule est un lieu parfait pour apprendre à se connaître et pour étudier en permanence et en détail le fonctionnement de son esprit et de ses émotions." Nelson Mandela

**Prenez soin de vous, et...
Pas de déplacements sans protections !
CGTAKKAIS.HAUTETFORT.COM**



Point sur les négociations en cours ...

Chez AKKA High Tech (hors UES pour l'instant) : La NAO sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail a été ouverte par la Direction le 22 avril. Elle se poursuivra sur plusieurs séances. Le format de la réunion était adapté à cause du confinement, l'ensemble des participants étant en audio par Skype. Comme évoqué dans notre tract du 10 avril, la CGT a demandé à la Direction de préparer un bilan sur chacun des thèmes à l'ordre du jour. L'étude de ce bilan nous permettra de construire les revendications spécifiques. Il faut pour cela qu'une partie des équipes RH reviennent au travail, la CGT a demandé que l'entreprise arrête leur activité partielle. Justement, vu le contexte de chômage partiel actuel, nous avons rapidement transmis dans le cadre de la négociation ces revendications qui suivent :

- Comme prévu par la convention collective dans l'accord du 1^{er} mai 2014, certains salariés ne doivent pas être mis en activité partielle par l'entreprise : *les salariés en attente de mission, inter-contrat ou inter-chantier*. La CGT demande que l'entreprise sorte d'activité partielle et paye normalement cette population de salariés.

- L'indemnité de tous les salariés mis en activité partielle doit être équivalente à 100% du salaire net.

Nous demandons aux autres participants qu'elles soient discutées lors de la prochaine séance.

La CGT a réclamé le planning des autres négociations à venir.

Sachant le nombre important d'entre vous qui vous êtes retrouvés à télétravailler depuis le début du confinement, l'équipe CGT souhaite mettre en priorité **un nouvel accord télétravail**. Seuls les ex-AKKA Informatiques et Systèmes peuvent bénéficier de l'accord télétravail UES, et cela provisoirement pendant encore 12 mois, les autres salariés non. Et cet accord UES avait été signé en 2018 pour répondre au télétravail à l'initiative du salarié, mais ne couvre pas le télétravail de longue durée à l'initiative de l'entreprise que vous vivez peut-être actuellement. La Direction est d'accord pour ouvrir cette négo et la séance d'ouverture a eu lieu dès le 4 mai.

La Direction souhaite ouvrir des discussions sur l'intéressement, sous forme d'une simple adhésion à l'accord groupe en cours. Seulement l'accord groupe est basé sur la croissance du chiffre d'affaire et de la marge opérationnelle, et vu l'absence de versement d'intéressement sur l'UES en 2019 malgré une année 2018 exceptionnelle, vu le plongeon des résultats d'AKKA au 1^{er} trimestre 2020, vu les perspectives très compliquées dans l'automobile et dans l'aéronautique, la CGT souhaite que des critères non financiers soient introduits dans l'accord, et réfléchit à prendre en compte les critères de responsabilité sociale de l'entreprise et de diversité dans la formule de calcul de l'enveloppe d'intéressement. Sur l'UES (ça concerne tous les salariés de AKKA Produit, AKKA I&S, Aéroconseil, EKIS-Doc, AKKA Manager, AKKA Services, AKKA Technologies) : Pour l'instant, la Direction n'a toujours rien mis au calendrier.

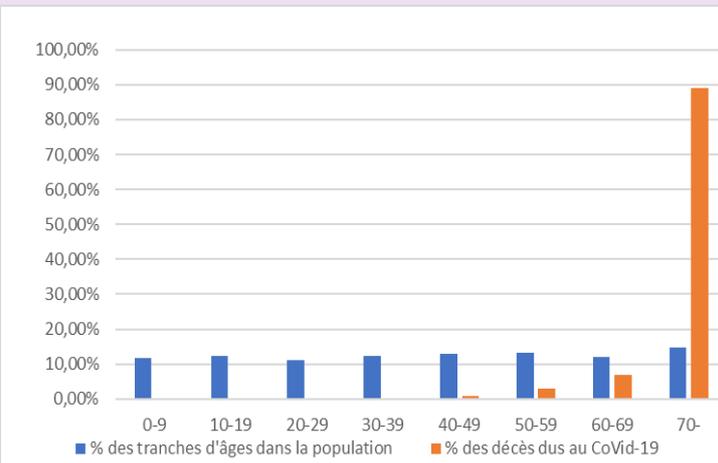
La CGT a demandé l'ouverture des discussions NAO de l'UES depuis le mois de janvier, et rappelle à la Direction que le « O » de NAO est : Obligatoire. La Direction a promis de transmettre la date d'ouverture prochainement.

Les déconfinements... Entendu récemment sur les médias « la fin du confinement sera décidée par les politiques ». Est-ce que cela vous semble normal que ce soient les politiques qui prennent une décision aussi grave pour la population, et non les autorités sanitaires ? Le confinement va-t-il être levé le 11 mai(*), avec pour principale mesure la réouverture des crèches et des écoles ? Cela soulève beaucoup d'interrogations.

Pourquoi les crèches et les écoles, mais pas les universités ? Est-ce que ce ne serait pas pour que les parents puissent retourner travailler, produire (et si possible plus qu'avant), alors que les étudiants sont assez grands pour s'occuper d'eux tout seuls ?

Qui décide finalement de la levée du confinement, les politiques, ou les patrons ? Pourquoi laisser fermer les cafés, hôtels et restaurants, il serait pourtant plus facile d'y faire respecter la sacrosainte « distanciation sociale » que dans les crèches et écoles.

Nos dirigeants ont certainement analysé quelques données ... Voici un résultat assez effarant : les pourcentages comparés des décès dans les tranches d'âge. Dans les médias, on nous parle maintenant de la baisse du nombre de décès quotidien, du nombre de personnes en réanimation, qui certes montrent que la pandémie recule en France, grâce au dévouement de milliers d'hommes et de femmes (on pourrait revenir sur leurs conditions de travail, mais ceci est un autre débat). Avez-vous vu ces chiffres – basés sur les chiffres de l'INSEE et de Geodes*, le portail de données de la Santé Publique ?



Les plus de 70 ans représentent un peu moins de 15 % de la population en France, mais presque 89 % des décès dus au CoVid-19. Je vous épargne d'autres chiffres tout aussi monstrueux que j'ai découvert en analysant ces données ... Alors, pourquoi garder confinés des actifs qui pourraient produire, bien sûr, il y aura quelques décès, mais guère plus que ceux dus à la grippe saisonnière. Il faut produire, générer des profits pour que les malheureux actionnaires retrouvent le plus vite possible leurs dividendes.

Gardons les inutiles confinés, isolés, parqués, loin des forces productives de notre belle économie libéraliste. Les caisses de retraite vont pouvoir souffler, et on pourra encore réduire le personnel des EHPAD. Cherchez l'erreur ...

Sources : <https://geodes.santepubliquefrance.fr/#c=home>
 (*) article rédigé avant le 11 mai

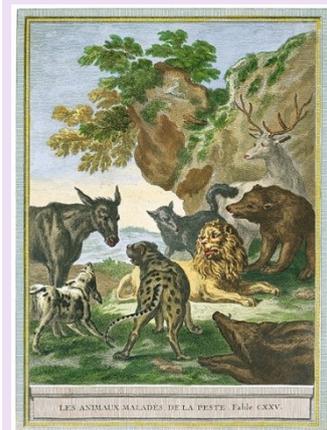
Les animaux malades du Covid...

Avec l'involontaire participation de Monsieur Jean de La Fontaine (1621-1695). Vous souvenez-vous de cette fable ? Elle est toujours, et ô combien !, d'actualité. Lisez plutôt :

Un mal qui répand la terreur,
 Mal que le Ciel en sa fureur
 Inventa pour punir les crimes de la terre,
 Le Covid (puisqu'il faut l'appeler par son nom)
 Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
 Faisait aux patrons la guerre.
 Ils ne mouraient pas tous, mais tous
 étaient frappés :
 [...] Le gouvernement tint conseil, et dit :
 Mes chers amis,
 Je crois que le Ciel a permis
 Pour nos péchés cette infortune ;
 Que le plus coupable de nous
 Se sacrifie aux traits du céleste courroux,
 Peut-être il obtiendra la guérison commune.
 L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
 On fait de pareils dévouements :
 Ne nous flattons donc point ; voyons sans indulgence
 L'état de notre conscience.
 Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons
 J'ai dévoré force salariés.
 Que m'avaient-ils fait ? Nulle offense :
 Même il m'est arrivé quelquefois de manger
 Les syndicats.
 [...] mais je pense
 Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi :
 Car on doit souhaiter selon toute justice
 Que le plus coupable périsse.
 Sire Jupiter, dit le patron,
 [...] Eh bien, manger salariés, IRP, sottise espèce,
 Est-ce un péché ? Non, non. Vous leur fîtes Seigneur

En les croquant beaucoup d'honneur.
 Et quant au(x) syndicats l'on peut dire
 Qu'il[s] étai[en]t digne[s] de tous maux
 [...] Ainsi dit le patron, et flatteurs d'applaudir.
 On n'osa trop approfondir
 Du gouvernement, ni du patronat, ni des autres puissances,
 Les moins pardonnables offenses.
 Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples matîns,
 Au dire de chacun, étaient de petits saints.
 Le salarié vint à son tour et dit : J'ai souvenance
 Qu'en un pré de Moines passant,
 La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense
 Quelque diable aussi me poussant,
 Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
 Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.
 A ces mots on cria haro sur le boudet.
 Un manager quelque peu clerc prouva par sa harangue
 Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
 Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.
 Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
 Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !
 Rien que la mort n'était capable
 D'expier son forfait : on le lui fit bien voir.
 Selon que vous serez puissant ou misérable,
 Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Quelques passages ont été coupés, les modifications/actualisations sont en italique ; vous pouvez retrouver l'intégralité de cette fable



dans sa version originale à l'adresse suivante (entre autres) :

https://poesie.webnet.fr/lesgrandsclassiques/Poesies/jean_de_la_fontaine/les_animaux_malades_de_la_peste

et si vous relisez d'autres fables de La Fontaine (vous avez peut-être un peu de temps libre en ce moment), vous verrez que vous pouvez en transposer beaucoup d'autres de cette façon ... n'hésitez pas à nous envoyer vos idées dans ce genre d'exercice !

Effectifs au 7/05/2020	AKKA HIGH TECH	AKKA FRANCE
Activité partielle	649 (53%)	3105 (45%)
Activité partielle - total	416	2208
Activité partielle - partiel	233	897
Télétravail	462 (37,5%)	3174 (46%)
Mission sur site AKKA	6 (0,5%)	69 (1%)
Mission sur site CLIENT	26 (2%)	276 (4%)
Arrêt maladie	NC	207 (3%)
Arrêt maladie garde Enfants	0	0
Congés payés/RTT	NC	NC
Intermission	12 (1%)	69 (1%)



Des salarié-e-s en intermission de longue durée mis en chômage partiel ?!?

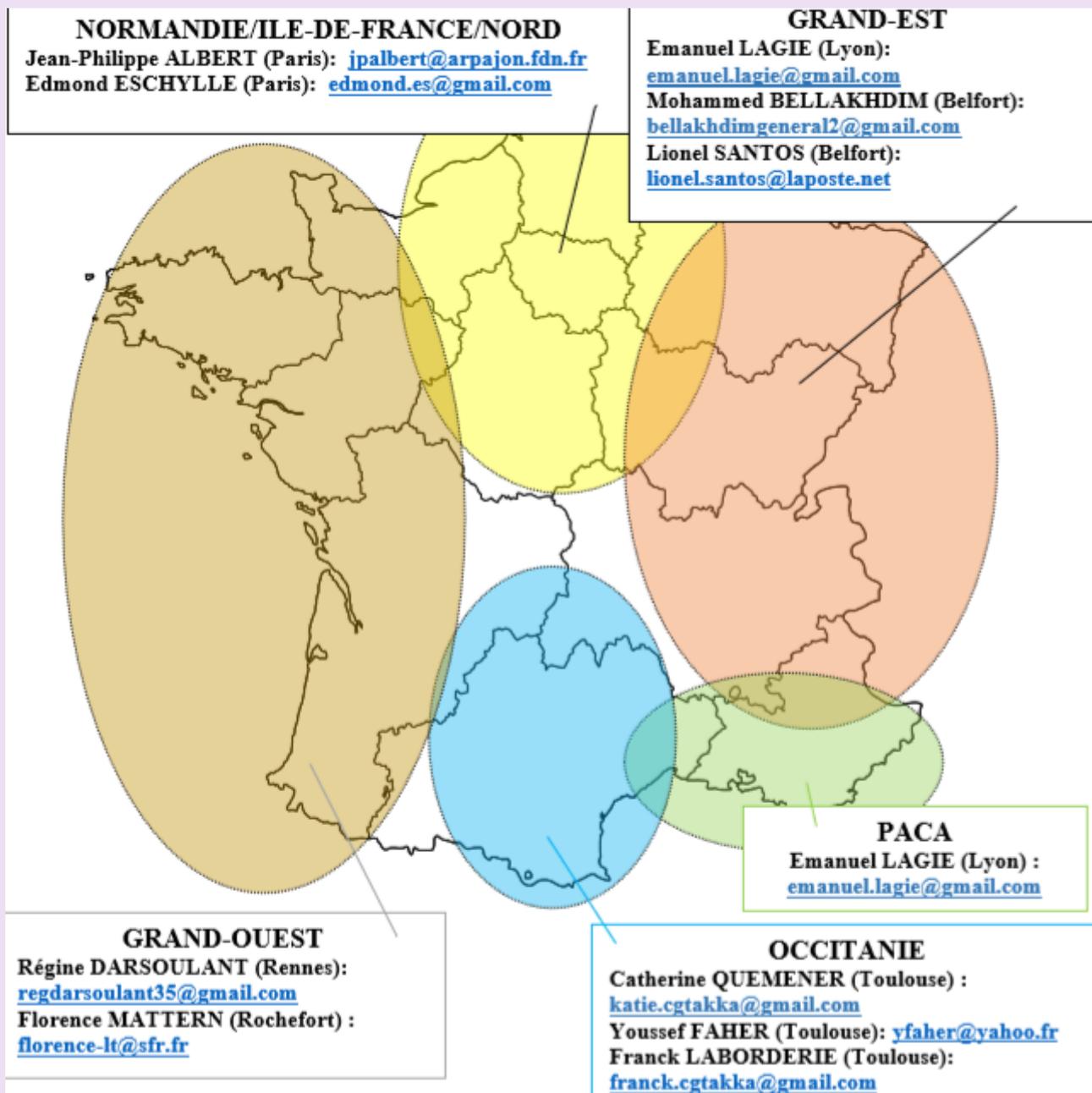
Réponse de la Direction : « Si des salariés en intermission de longue durée (> 30 jours avant la mise en chômage partiel) ont été mis en chômage partiel, il s'agit d'anomalies qu'il faut nous remonter. »

Notre réponse : Prévenez votre manager de cette « anomalie » afin d'être remis en intermission avec régularisation salariale et contactez-nous pour suivre l'évolution de votre situation. Nous avons demandé à la Direction de bien repasser le message aux managers et d'ajouter ce point à la Foire aux Questions sur l'intranet AKKA. Nous récupérons actuellement tous les témoignages sur ce sujet.

Litige relatif au respect des minimas conventionnels SYNTEC - AKKA IS Ex-ACCORD 2008... ACTE 2 scène 3 ...

L'application rétroactive au 01/03/2019 de la disposition des NAO 2019, relative à la mise au niveau du PMSS des salaires a été effectuée sur la paie d'avril 2020 pour 32 salarié-e-s sur 47 selon la Direction. Concernant les propositions de paiement des préjudices liés au non respect des minimas salariaux de la Convention Collective SYNTEC pour les cadres en modalités 2, la Direction s'est engagée à les régler en mai/juin 2020. Faute de communication de la Direction auprès des 55 salarié-e-s, nous leur communiquons les informations directement. Les salarié-e-s en temps partiel sont bien entendu aussi concerné-e-s par ces « régularisations ». De plus, leurs jours de RTT maintenus ont été ajoutés en janvier dans la rubrique « Congés Supplémentaires » mais la Direction s'engage à basculer le solde au 30 juin des Congés Payés dans « Congés Supplémentaires » en juillet 2020. Ces congés pourront ainsi être pris jusqu'au 31 décembre.

Vos représentant-e-s CGT AKKA restent toujours à votre écoute. N'hésitez pas à les contacter !



Suivez-nous sur @CGTAKKA

REJOINDRE LA **CGT AKKA**



<https://www.libra.fdn.fr/cgt-akka/>

<http://akka.reference-syndicale.fr/>

Nous contacter : cgtakka.france@gmail.com

cgtakka.hightech@gmail.com